

Cher-e-s ami-e-s du RYE,



L'équipe du RYE vous souhaite une bonne année à toutes et à tous !

Voici les dernières actualités du RYE.

À découvrir entre autres : la prochaine assemblée générale, les tous nouveaux ateliers du RYE, la présence du RYE dans les circulaires de l'Éducation nationale, la dernière chronique de Jacques De Coulon et toujours les rubriques agenda et questions/réponses.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

LES NOUVELLES DU RYE

LES NOUVEAUX ATELIERS DU RYE

Nous sommes ravis de vous annoncer l'arrivée d'ateliers sur des thématiques spécifiques de l'éducation et du yoga. D'une durée de 2h30 au tarif de 40€/50€, ils s'adressent à toute personne intéressée par l'éducation et certains d'entre eux pourront accueillir adultes et enfants.. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Voici le programme de l'année :

8 Janvier 2023 à Paris

- Développer la confiance en soi avec le yoga

11 mars 2023

- En distanciel - Coopérer en classe avec le yoga (cycle 2 & 3)

- À Paris - Yoga et philosophie pour les enfants

12 mars 2023 à Paris

- Améliorer le climat scolaire avec le yoga

- Yoga en famille

18 mars 2023 en distanciel

- Le yoga, une aide pour les élèves avec troubles dyspraxiques

Pour vous inscrire : <https://rye-yoga.fr/ateliers-rye>

NOUVEAUTÉS !

Les ateliers du RYE

RYE

Développer la confiance en soi avec le yoga

À PARIS
LE 8 JANVIER 2023
9H30 - 12H

Les ateliers du RYE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu le samedi 4 février à 14h en distanciel. Le lien zoom vous sera communiqué bientôt. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer.



LE RYE DANS LES CIRCULAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

En plus de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale dont nous disposons depuis 2013, le RYE est désormais recommandé dans certaines circulaires de l'Éducation nationale adressées aux directeurs d'écoles (voir document en pages 4 et 5). Cette nouvelle est un pas de plus pour la reconnaissance du RYE et des bienfaits du yoga au sein des établissements scolaires.

ILS SONT LE RYE

CHRONIQUE DE JACQUES DE COULON

Yoga et santé mentale des jeunes



Nous vous invitons à découvrir la dernière chronique de Jacques De Coulon* qui nous éclaire sur l'importance de retisser des liens et de se relier à soi.

Pour accéder à cette chronique, rendez-vous sur :

<https://rye-yoga.fr/chroniquesjdc/Yoga-et-sant%C3%A9-mentale-des-jeunes>

*Ancien recteur, philosophe et auteur de nombreux ouvrages, Jacques de Coulon a contribué à la fondation du RYE en 1978.

FÉLICITATIONS AUX NOUVELLES CERTIFIÉES !

L'ensemble de l'équipe du RYE félicite chaleureusement les 16 nouvelles certifiées qui ont passé leur soutenance cet automne avec succès ! Bravo à elles !

Vous retrouverez d'ailleurs certains de ces mémoires sur notre [site web](#) :

- L'enfant de l'école primaire peut-il être rendu autonome dans la gestion de ses émotions par la pratique du yoga ? par Sandrine PIANEZZI
- Yoga et compétences émotionnelles : comment le yoga participerait à la construction de soi ? par Aline NOIRET
- Le yoga peut-il favoriser les apprentissages dans le domaine de la structuration de l'espace en classe de CE1 ? par Michèle BALANEC

A VOS AGENDAS

NOUVELLE SESSION TECHNIQUES DE YOGA DANS L'ÉDUCATION À SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Vous êtes enseignant, éducateur, parent...et souhaitez vous former et acquérir des techniques de yoga adaptées à un public d'enfants et d'adolescents ?

Rejoignez-nous pour la formation TECHNIQUES DE YOGA DANS L'ÉDUCATION qui aura lieu à Segré-en-Anjou Bleu (format intensif) du 10 au 15 Juillet 2023.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [notre site](#).



LE RYE SOLIDAIRE – MON COURS DE YOGA A 5 EUROS

Nous proposons des cours de yoga hebdomadaires les [lundis à 19h](#) et les [mardis à 18h30](#).

Ces cours sont :

- accessibles à tous : en visio, à un tarif de 5€ par cours en contrepartie d'un engagement sur l'année,
- de qualité : les cours sont dispensés par des formatrices RYE qui conjuguent la double compétence de professeur de yoga (formation longue) et d'enseignant / éducateur,
- équitables : les formatrices reçoivent une rémunération juste.

Tous les niveaux de pratique sont les bienvenus.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : <https://rye-yoga.fr/inscriptions>

VOS QUESTIONS - NOS RÉPONSES

VOTRE ESPACE SUR LE SITE DU RYE

Vous recherchez votre convocation, une facture, une attestation... ?
Retrouvez tous vos documents dans votre espace dédié en [cliquant ici](#).

 À noter !

Pensez à mettre à jour les informations de votre [profil](#) (photo, académie, date de naissance ...).



Bonne année à toutes et tous !



L'équipe du RYE

Affaire suivie par :

le 23 mai 2022

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des
services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directrices
et directeurs d'école,
Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers
pédagogiques de circonscription

s/c de mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Demande d'intervention en yoga dans les écoles

Références :

*Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Version consolidée au 24 juillet 2013.*

*Socle commun de connaissances et de compétences et de culture : Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 / BO
n°17 du 23-4-2015.*

*Programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation
(cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) : Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 - Arrêté du 9-
11-2015 / BO spécial n°11 du 26 novembre 2015*

*Programme d'enseignement de l'école maternelle : Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020 / J.O. du 28-7-2020
Programme d'enseignement de l'école maternelle : modification : Arrêté du 2-6-2021 - JO du 17-6-2021*

J'ai récemment été sollicité quant à la possibilité d'interventions en yoga dans les écoles. Comprenant l'intérêt de proposer aux enfants des activités permettant de développer l'attention, la concentration et la mémorisation, ces demandes d'intervention doivent toutefois s'inscrire dans un cadre réglementaire qui ne peut être celui de l'éducation physique et sportive.

En effet, l'activité yoga n'apparaît pas dans les programmes aux cycles 1, 2 et 3. De fait, aucun intervenant extérieur ne pourra enseigner le yoga sous couvert d'une convention EPS, ni aucun cycle long de cette activité ne pourra être inclus dans une programmation EPS.

Toutefois, des activités s'appuyant sur des principes issus du yoga pourront ponctuellement être proposées aux élèves, après une séance où la mobilisation de ressources a été particulièrement intense. Dans ce cas, ce dispositif devra être intégré au projet d'école et trouver sa place dans le parcours éducatif de santé. La directrice ou le directeur d'école pourra alors juger de l'opportunité « d'autoriser » l'intervention d'un partenaire extérieur (rémunéré ou bénévole) sous sa responsabilité, au même titre qu'une autre activité.

Il veillera à être extrêmement vigilant et à ne faire appel qu'à des intervenants extérieurs certifiés par l'association « recherche yoga éducation (RYE) ». Celle-ci est en effet agréée par l'Education nationale depuis 2013 pour son concours à l'enseignement public dans le strict respect de la laïcité. Vous pouvez consulter la liste des intervenants certifiés RYE sur : <https://rye-yoga.fr/>

Sachant compter sur votre implication dans l'éducation de tous les enfants, je vous encourage à solliciter mon adjoint ou la conseillère pédagogique départementale d'éducation physique et sportive pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin.

**L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale**

